

J'a fait savoir au Marquis de Pallavicini, Ministre de cette République, & que c'étoient-là deux articles qui entreroient dans les conditions dont on conviendrait par rapport à l'Italie. On informa en même tems Mr. de Pallavicini que le Duc de Richelieu avoit ordre de déclarer au Sénat de Genes, que le Roi continueroit, pendant cette année, le subsidé qu'il lui fournit, & que le Roi d'Espagne en feroit de même, les deux Puissances s'étant engagées à continuer ces subsidés, non-seulement pour cette année, mais encore pour d'autres, au cas que la nécessité y engageât. Outre la cause de la République de Genes que Mr. de St. Severin doit soutenir à Aix la-Chapelle, celle du Roi de Prusse entre aussi dans ses instructions. Il a ordre d'y appuyer tout ce qui sera proposé de relatif aux intérêts de ce Prince, sur-tout par rapport à la garantie générale de la Silese. Les instructions de Mr. de St. Severin sur l'ouvrage de la paix sont ainsi des plus étendus.

II. Mais les grands préparatifs que font les Alliés pour mettre une Armée formidable en campagne, ont fait prendre la résolution, dans un Conseil tenu à Versailles, & auquel le Maréchal de Saxe a assisté, de fixer à 250 Bataillons & à 360 Escadrons, la force des trois corps d'Armée qui seront employés dans les Pays-Bas. Le plus nombreux se rassemble sur la Meuse, les mesures étant prises à cet effet, ainsi que pour le transport de la grosse artillerie destinée à l'opération principale de ce corps de troupes. Et conséquemment à ce qui a été établi pour les opérations d'Italie, on ne néglige rien de ce qui doit donner l'augmentation déterminée pour l'Armée du Roi dans ce Pays, jointe à celle d'Espagne